

COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
Groupe du Porte-Parole

PRIORITE P 1

Remis au télex à 13 h.

Bruxelles, le 24 avril 1974
HF/mh

432

NOTE BIO COM (74) 83 aux Bureaux Nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux de I et X

La Commission s'est réunie brièvement à Strasbourg aujourd'hui, 24 avril, de 9 h. à 10.15 h. La discussion a été consacrée essentiellement à la préparation de la prochaine session du Conseil agricole, (29 et 30 avril) plus particulièrement aux problèmes posés par le marché de la viande. Elle arrêtera sa position définitive lors d'une réunion spéciale vendredi prochain le 26 avril.

Par ailleurs, la Commission a approuvé une proposition de règlement du Conseil étendant la liste des produits des chapitres 1 à 24 du TDC, faisant l'objet du système de préférences généralisées. Je vous rappelle que cette proposition fait suite aux demandes formulées au cours de l'année 1973 par les délégations danoise, néerlandaise et britannique, en ce qui concerne l'amélioration à apporter au schéma des préférences généralisées dans le domaine des produits agricoles transformés. (x)

Enfin, la Commission a arrêté dans les grandes lignes les orientations permettant d'adopter des positions communes à l'occasion de l'élaboration de la "charte des droits et devoirs économiques des Etats". Je vous rappelle que cette "charte" est en préparation dans le cadre de la CNUCED et qu'elle devrait être ratifiée par l'Assemblée générale des Nations-Unies au cours de sa 29ème session (fin 1974).

(x) Voir COM 537/74 du 10 avril 1974.

Amitiés,

Manuel SANTARELLI

